

En prenant connaissance de l'article publié ici même, le 1^{er} août, par le collectif « Sauvons les arbres de Chalabre », deux points interpellent et rendent nécessaire une clarification qui, nous l'espérons, amènera à des points de vue plus objectifs de la part de celles et ceux qui remettent en question les décisions municipales. Bien évidemment, nous ne contestons absolument pas l'expression d'avis contraires, nous sommes en démocratie. Cela doit cependant se faire sur des bases claires et factuelles.

Nous partageons la présentation idyllique du double alignement bordant le cours Colbert, même si cette présentation ignore les affres du temps et les mauvais traitements infligés par l'humain à ces vénérables arbres. Nous partageons les avis sur l'indispensable nécessité de conserver l'ombre précieuse que procurent les **506** arbres implantés sur notre commune ; sur ce point parler de « **déforestation** » nous semble quelque peu exagéré. Nous partageons le lien affectif que représentent pour les Chalabroises et les Chalabrois ces arbres, l'histoire de notre village liée à leur présence. Ce partage est sincère.

Pour autant, il est de notre responsabilité d'envisager l'avenir à moyen et long terme ce qui oblige à se départir de l'affect et d'une nostalgie qui fausseraient notre analyse et altéreraient nos décisions. Il en va de même de la nécessité de sortir de points de vue uniquement idéologique. Le débat ne porte pas sur le choix entre des arbres et leur absence. Il porte sur le choix entre conserver à court terme des arbres dont les diagnostics ont montré les limites de durabilité, ou reconstruire dès maintenant une voûte arborée capable de résister aux conditions climatiques des prochaines décennies.

Dans l'article publié sur ce blog le 1^{er} août dernier, sous le titre « Pourquoi ne pas laisser vivre les arbres du cours Colbert ? », le collectif laisse à penser que la nouvelle municipalité aurait pris une décision radicale alors que nos prédécesseurs ont conservé la plupart des arbres lors des travaux précédents : « ...c'est ce que la mairie a choisi de faire sur les trois autres cours : certains arbres ont été remplacés, mais la plupart ont été conservés. ». Pour rappel, la municipalité (la mairie), qui a fait le choix de conserver un certain nombre d'arbres cours Sully, J Raynaud et d'Aguesseau est la même que celle qui a pris la décision d'abattre 20 arbres sur le cours Colbert. Comme nous l'avions annoncé avant les élections, nous assumons entièrement cet héritage car il ne constitue pas une rupture avec le projet engagé précédemment mais s'inscrit dans un projet dont l'étude, les diagnostics et les choix techniques ont été conduits avant notre prise de fonction.

Deuxième point, le collectif n'évoque pas clairement que tous les arbres seront remplacés et laissent planer le doute sur nos intentions.

Pourquoi l'équipe précédente a pris cette décision ?

Justement pour tenir compte des conséquences négatives qui se sont révélées après travaux et pour **anticiper** une situation qui serait écologiquement bien plus dramatique car elle altérerait l'ombre escomptée de façon définitive comme l'aspect architectural de la bastide. Conséquences irréversibles puisque remplacer les arbres abattus après les travaux s'avère aujourd'hui fortement compromis. Je vous invite à vérifier par vous-même cours J Raynaud où un pistachier a remplacé un platane. Quatre platanes du cours Sully sont déjà signalés par le département comme étant dans un état sanitaire « très inquiétants » ce qui présage malheureusement la disparition prochaine de zones d'ombre. Cette situation illustre concrètement le risque auquel nous voulons éviter d'exposer demain le cours Colbert : devoir intervenir sur des arbres devenus fragiles après les travaux, sans possibilité de reconstituer la voûte arborée. Dans ce contexte, les conclusions du SMDA (cabinet d'ingénierie arboricole en charge des études préalables) nous paraissent suffisamment explicites pour obliger à une vision justement durable, raisonnable et responsable sur le long terme.

La décision vise également à réaliser un réaménagement du cours Colbert **cohérent** avec les trois autres cours. Le projet a l'ambition de restaurer la voûte arborée en tenant compte des bouleversements climatiques qui nous impactent fortement. Les arbres seront remplacés, nombre pour nombre, par des essences plus résistantes.

Pourquoi la nouvelle municipalité assume entièrement la décision prise par nos prédécesseurs ?

Parce que cette décision est rationnelle, cohérente et responsable, et qu'il serait à contrario irresponsable d'investir plus de 500 000 € d'argent public, sans tenir compte des conclusions du SMDA, de l'avis de l'ingénieur en charge de la charte de l'arbre au conseil département ou de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France - voir courrier de soutien en PJ). Jusqu'à preuve du contraire, ces personnes sont réputées « qualifiées ». Avis sur lesquels se sont appuyés les services de l'Etat pour produire l'arrêté autorisant l'abattage des 20 arbres (Arrêté en PJ).

Parce qu'un projet se construit en 4 phases : **réflexion / étude / décision / exécution**, et que nous sommes dans cette dernière phase (les travaux devaient débuter en janvier 2026 dans la continuité des travaux de rénovations des réseaux). A ce stade, la modification, le report ou l'arrêt des travaux entraîneraient des pertes et des dépenses financières importantes pour notre budget (subventions, dépenses liées aux études, pénalités à verser à l'entreprise en charge de l'exécution etc.).

Enfin, parce que nous entendons aussi une majorité de chalabroises et de chalabrois qui de prime abord sont interpellés par cette décision mais comprennent et nous soutiennent lorsque les arguments *supra* sont développés. Il en est de même pour la plupart des commerçants du cours Colbert.

Notre patrimoine arboricole et végétal ne se limite pas seulement aux arbres que nous avons aujourd'hui. Notre responsabilité est de préserver et transmettre cet héritage en pensant à ce que verront demain nos enfants et petits-enfants.

Nous vous invitons à assister à la réunion publique sur ce sujet - et celui de l'avenir de la Poste – qui se tiendra salle G Méliès (cinéma), le mercredi 26 août 2026, à 18H30.